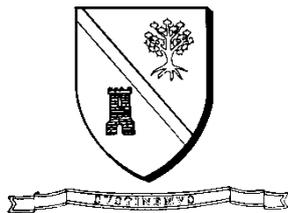


MAIRIE DE SARCEY



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Le lundi 7 avril 2025 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, David AUROUSSET, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON, Clarisse FERRIER, Harold GOUJON.

Pouvoirs : /.

Absente : I. FRATELLO.

Secrétaire de séance : L. BUREÏ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2025/09 CRÉANT UN EMPLOI DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE

M. le Maire indique qu'il convient de modifier la délibération prise lors du dernier conseil municipal créant un emploi de secrétaire de mairie pour permettre de rentrer le dispositif dérogatoire de promotion interne ouvert par la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023. La délibération doit être complétée pour ouvrir également le poste aux grades d'adjoints administratifs principaux de 1^e et 2^e classe (catégorie C) jusqu'au 31 décembre 2027 et mentionner une date d'ouverture du poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'abroger la délibération du Conseil municipal n°2025/09 en date du 11 mars 2025,
- DÉCIDE de créer 1 (un) emploi permanent de secrétaire général de mairie, à compter du 8 avril 2025, à temps non complet à raison de 28h00 hebdomadaires (28/35e) ouvert :
 - à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, (catégorie B)
 - ainsi qu'aux grades d'adjoints administratifs principaux de 1e et 2e classe (catégorie C) jusqu'au 31 décembre 2027
- DIT que cet emploi pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L332-8 7° du code général de la fonction publique, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées. La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois correspondant au poste, notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs,
- AUTORISE le Maire, ou son délégué, à signer tout document afférent à cette décision.

RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°2024/11 ET 2024/36 RELATIVES À L'AMORTISSEMENT D'UN IMMEUBLE

M. le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour à la suite d'un échange avec le service de gestion comptable (DGFIP). En effet, s'agissant d'amortissement non obligatoire, le Conseil municipal aura toute latitude pour retirer ces délibérations à sa guise.

(Arrivées de M. BOURBON et Pj. LAURENT)

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

M. le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2024 de la Trésorerie, dont les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNE			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	633.316,62 €	896.807,90 €	1.530.124,52 €
Dépenses nettes	685.439,53 €	726.722,85 €	1.412.162,38 €
Résultat de l'exercice	-52.122,91 €	170.085,05 €	117.962,14 €
Report	471.153,51 €	60.000,00 €	531.153,51 €
Résultat de clôture	419.030,60 €	230.085,05 €	649.115,65 €

Le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie, est en identité de valeurs avec le compte administratif de la Commune. Ils n'appellent pas ni observations, ni réserves.

Après lecture des résultats, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion de la Trésorerie pour l'exercice 2024 du budget Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024

M. le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2024 dont les montants s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNE				
Fonctionnement	prévu	réalisé	reporté	
Recettes	888.943,26 €	896.807,90 €	60.000,00 €	
Dépenses	888.943,26 €	726.722,85 €		
Résultats		170.085,05 €	230.085,05 €	
Investissement	prévu	réalisé	reporté	restes à réaliser
Recettes	1.139.785,95 €	633.316,62 €	471.153,51 €	0,00 €
Dépenses	1.139.785,95 €	685.439,53 €		79.630,45 €
Résultats		-52.122,91 €	419.030,60 €	

Le compte administratif de la Commune est en identité de valeurs avec le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie. Ils n'appellent pas d'observations.

Hors présence de M. le Maire et après en avoir délibéré sous la présidence de René SUBRIN, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif du budget Commune de l'exercice 2024.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

M. le Maire rappelle les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal, à savoir un excédent de fonctionnement de 230.085,05 € et un excédent d'investissement de 419.030,60 €, pour un solde négatif de restes à réaliser de 79.630,45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au budget primitif 2025, comme suit :

- report de l'excédent d'investissement de 419.030,60 € en recettes d'investissement à l'art.001 « excédent d'investissement reporté »,
- affectation de 180.085,05 € de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement à l'art.1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,

- report du solde de l'excédent de fonctionnement (50.000,00 €) en recettes de fonctionnement à l'art.002 « excédent de fonctionnement reporté ».

TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025

M. le Maire rappelle que depuis 2023, la taxe d'habitation (TH) est totalement supprimée pour les résidences principales. En compensation, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) au taux de 2020 (11,03% pour le Département du Rhône) en l'intégrant au taux communal. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) subsiste et la commune peut désormais modifier le taux figé depuis 2021 au taux de 2019.

Vu les résultats de l'exercice 2024 et la revalorisation des bases en 2025, M. le Maire propose de conserver pour cette année les mêmes taux qu'en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les taux d'imposition comme suit pour l'année 2025 :
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11,28%
 - taxe sur le foncier bâti (TFB) : 26,46%
 - taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 37,67%
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

CONTRIBUTION AU SYDER POUR L'ANNÉE 2025

M le Maire annonce que la contribution de la commune au SYDER pour 2025 s'élève à 56.310,00€ ; elle sera actée lors du conseil syndical de ce 8 avril. Elle comprend notamment l'adhésion au syndicat, la maintenance et l'exploitation du réseau, la consommation de l'éclairage public, le remboursement des travaux effectués sur la commune au cours des 15 dernières années, et pour cette année, les travaux d'extension d'éclairage public de la ZA de la Noyeraie réalisés en 2024. Il précise que ces derniers feront l'objet d'une compensation par la CCPA

Il explique que la contribution peut être répartie entre une part fiscalisée et une prise en charge par le budget communal. Après avoir rappelé la situation des années précédentes, il est proposé de répartir cette participation entre budget communal et fiscalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fiscaliser la contribution à hauteur de 25.900,00 €,
- DÉCIDE d'inscrire au budget 2024 (compte 65568) le reste de la contribution, soit 30.410,00€,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

BUDGET PRIMITIF 2025

M. le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la Commune, qui s'établit comme suit :

BUDGET COMMUNE / SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap. / Opé	Libellé	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.095,62 €	198.003,52€
13	Subventions d'investissements	784,00 €	4.000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	63.862,93 €	488.309,83 €
21	Immobilisations corporelles	83.731,50 €	
26	Participations...	6.100,00 €	
42	VOIRIE	20.000,00 €	2.400,00 €
46	ÉCOLE	3.054,00 €	
61	ACQUISITION MATÉRIEL DIVERS	9.960,43 €	
70	RÉNOVATION IMMEUBLE ÉPICERIE	1.088.888,80 €	147.000,00 €

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		18.733,33 €
001	Résultat d'investissement reporté		419.030,60 €
TOTAL		1.277.477,28 €	1.277.477,28 €

BUDGET COMMUNE / SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	298.093,50 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	294.800,00 €	
013	Atténuations de charges		2.000,00 €
014	Atténuations de produits	14.000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	140.842,78 €	
66	Charges financières	9.715,07 €	
67	Charges exceptionnelles	2.000,00 €	
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations ...	2.083,33€	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		9.930,00 €
73	Impôts et taxes		530.383,85 €
74	Dotations, subventions et participations		149.354,16 €
75	Autres produits de gestion courante		38.600,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18.733,33 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		50.000,00 €
TOTAL		780.268,01 €	780.268,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2025 de la Commune:
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, le chapitre 12 en est exclu.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ Décisions du Maire

M. le Maire signale avoir réceptionné deux devis du SYDER, d'une part pour ajouter un point lumineux route de St-Romain (423€) à proximité de l'intersection avec le chemin de la Mairie et d'autre part pour remonter celui fixé sur la façade de la Maison des associations (221€).

Il informe :

- avoir signé deux baux de location : un pour l'appartement au-dessus de la mairie, et un pour le dernier appartement disponible au 45 route de la Cave.
- être en attente du retour du notaire pour la donation évoquée lors du dernier Conseil.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Affaires scolaires/Espaces publics

Mickaël BARDOUX rend compte du conseil d'école du 28 mars dernier :

- L'évaluation de l'école se poursuit et le rapport sera présenté au conseil d'école de juin.
- Projection à 84 élèves à la rentrée (19 départs prévus entre entrées en 6^e et déménagements)
- Demande de travaux limitée au renouvellement d'un TBI
- Projet de renouvellement des vélos par dons et remplacement de pièces d'occasion dans un premier temps.

Il confirme le passage du jury des villes et villages fleuris entre juin et juillet pour une évaluation.

M. le Maire rapporte l'arrachage des haies au cimetière ; le grillage sera posé à réception des piquets ; les fondations des arceaux vélos ont été coulées et les arceaux seront fixés prochainement.

➤ **Enfance / Jeunesse**

Delphine NIORT informe de la disponibilité de 2 places aux Oisillons du Ravatel à la rentrée de septembre. Elle indique avoir participé à l'assemblée générale de Grain de sel, lieu d'accueil parents-enfants, qui a 20 ans d'existence.

Elle rend compte de l'entretien bilan réalisé avec la CAF sur la convention territoriale globale (CTG) ; un second rendez-vous collectif se tiendra en mai pour préparer la prochaine convention.

Delphine NIORT rappelle :

- la tenue d'un atelier consacré aux réseaux sociaux ce jeudi 10 avril à la maison des associations dans le cadre du Printemps des familles organisée par la CCPA
- la rando déchets du dimanche 13 avril organisée avec la participation de la société de chasse.

Elle précise avoir déjà reçu 4 candidatures pour le chantier jeunes de cet été.

➤ **Bâtiments / Vie associative**

Ghislaine CARRIER fait un point sur l'analyse des offres reçues pour le marché de réhabilitation du 61 rue Centrale. Après une première réunion de commission, 5 lots font l'objet d'une négociation et un lot n'avait pas reçu d'offres ; la commission se réunit ce vendredi 11 avril pour l'analyse des offres négociées.

Elle dit que les agents communaux ont vidé le bâtiment, et qu'un groupe d'élus viendra procéder au déménagement des derniers équipements ce samedi 12 avril.

Elle annonce que l'ancienne école a fait l'objet d'une nouvelle effraction par l'ancien local du club des jeunes. Après échanges, le Conseil municipal convient de ne pas tout remplacer et de chiffrer la fermeture du site par un grillage.

Ghislaine CARRIER fait part de la subvention allouée au CCAS par Solidarité-Partage, et intégrée au budget voté la semaine dernière.

Elle annonce que la Maison France services accueillera désormais mensuellement une permanence de l'ALTE69, agence de conseils sur l'énergie et la rénovation énergétique.

Elle rappelle également la soirée astronomie (observation du ciel et présence d'un planétarium) le mercredi 7 mai à la salle des fêtes de Sarcey dans le cadre des semaines de l'environnement.

M. le Maire ajoute que les travaux de réfection des courts de tennis n'ont été achevés que samedi dernier. L'inauguration devrait avoir lieu le dimanche 8 juin.

➤ **Communication/Tourisme**

Audrey JULLIARD dit que la commission Tourisme travaille sur le projet de valorisation des croix, et qu'une réunion sur la voie du Tacot se tient ce mardi 8 avril.

➤ **Urbanisme/Voirie**

Daniel MULATON recense les autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil

- route de la Cave : DP accordée pour remplacement des menuiseries extérieures
- chemin de Fontlavis : DP accordée pour rénovation d'un poulailler
- chemin du Martin : DP accordée pour fermeture d'un auvent agricole
- chemin des Eaux : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques

Il dresse ensuite un état des travaux réalisés ou prévus :

- enrobé à froid pour bouchage des nids de poules réalisé les 27 et 28 mars sur les voies communautaires
- pose de mobilier au carrefour de la rue du Tilleul et de la rue Centrale et place de l'Église
- mise à niveau de regard d'eaux usées par la CCPA
- réfection du chemin de Goutte Martin du 10 au 17 avril sauf intempéries
- réfection de la couche de roulement de la rue de la Noyeraie

Il fait part d'une préparation de commande de panneaux à laquelle sera intégrée une voie sans issue pour le chemin de Bine.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Intercommunalités

M. le Maire informe des réunions à venir cette semaine :

- conseil syndical du SYDER le 8 avril (vote des contributions des communes)
- conseil syndical du SMADEOR le 9 avril (vote du budget)
- conseil communautaire le 10 avril : outre les sujets budgétaires seront notamment présentés les demandes de subvention pour les animations scolaires, pour un projet « haies et agroforesteries » et pour l'aménagement des terrains de gens du voyage ainsi que l'actualisation du classement des voies d'intérêt communautaire.

Sur ce dernier sujet, il précise avoir proposé le classement du chemin du Perrin, qui n'avait pas pu être classé faute d'être totalement propriété communale à l'époque du classement. En compensation, le chemin du Martin reviendra à une gestion communale.

➤ Divers

M. le Maire souligne la participation d'une quinzaine de personnes à la réunion sur les frelons asiatiques et leur engagement dans le piégeage de printemps. Il ajoute que cette opération temporaire (jusqu'en mai) a vocation à se renouveler chaque année.

M. le Maire partage au Conseil municipal le projet d'implantation d'une antenne téléphonique que Bouygues lui a présenté très récemment. Il rappelle qu'il s'agit d'une antenne multiopérateurs (4) prévue dans le cadre du programme national « New deal mobile » destiné à couvrir les zones blanches. L'implantation serait prévue au lieu-dit « Chaplay » ; d'une hauteur de 18m environ, elle permettrait d'améliorer la couverture sur les hameaux environnants jusqu'au bourg et Fontlavis. Il précise qu'une telle installation donne lieu à un dépôt d'une autorisation d'urbanisme après mise à disposition en mairie d'un dossier d'information du public.

Après sollicitation, du Maire, le Conseil municipal se positionne favorablement sur le principe de cette installation par 10 voix pour et 4 abstentions.

M. le Maire rappelle la tenue de la cérémonie du 8 mai.

Il annonce que le défilé des classes s'achèvera place de la Mairie ; des dispositions seront prises pour limiter la circulation et le stationnement sur le parcours.

Le prochain Conseil municipal devrait se tenir fin mai ou début juin.

La séance est levée à 23h00.

Olivier LAROCHE
Maire



Linda BUREÏ
Secrétaire de séance

